

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 28 novembre 2013

Absents ayant donné pouvoir : Muriel TRICOT, Francis MILLERAND, Charlène GIROIR, Bruno SAMZUN

Absents : Marie-Laurence POIRIEZ, Richard BORIE, Bruno NICOULEAU, Jacky GRANDILLON, Mariane LUQUÉ, Claudine CERVO, Catherine BAILLOU, Solange GRENON

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal de la démission de Monsieur Alain MONBEIG du conseil municipal. Il donne lecture de la lettre de démission de Monsieur MONBEIG, conformément à la demande de celui-ci. Il confirme par ailleurs que c'est Madame Solange GRENON, suivante de liste, qui devient membre du conseil municipal. Il fait part des excuses de Madame BAILLOU de ne pouvoir assister à la réunion du conseil municipal, Madame BAILLOU étant retenue au conseil d'administration de l'Association Nationale Parisienne France-Canada.

Monsieur le maire indique le procès-verbal de la dernière réunion du 17 octobre 2014 n'a pas été adressé aux conseillers municipaux. Il sera examiné lors de la prochaine réunion.

Il procède à la lecture de l'ordre du jour. Puis Madame BALLOTEAU est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

➤ EQUIPEMENTS PUBLICS

- Il est passé les avenants n° 1 aux marchés suivants relatifs aux travaux de réhabilitation des halles :

- lot n° 1 - gros œuvre, démolition : Entreprise BILLON
avenant n° 1 pour..... 1 184,04 € HT
- lot n° 3 - menuiseries aluminium : Entreprise REGONDEAU
avenant n° 1 pour..... 2 850,00 € HT
- lot n° 8 - chauffage, plomberie : Entreprise PETIT SARL FAUCART
avenant n° 1 pour..... 849,04 € HT
- lot n° 10 - revêtements de sols : Entreprise BERNARD
avenant n° 1 pour..... 856,36 € HT

Madame EUSOP regrette qu'on n'ait pas prévu les remplacements des bancs commerciaux plus tôt. Cela entraîne des plus-values.

Monsieur DESHAYES souligne que lorsque la commune a commencé les travaux de réhabilitation des halles, elle ne savait pas quels commerçants allaient reprendre les étals avec ou pas les vitrines réfrigérées. La commune a dû jongler entre les demandes des commerçants et la nature des commerces.

Madame EUSOP demande ce qu'il se passera lorsqu'un commerçant partira, si la commune devra retransformer la stalle.

Monsieur DESHAYES informe que cela sera examiné et discuté lors du départ du commerçant.

Madame EUSOP souligne que le remplacement des anciens lavabos aurait pu être prévu plus tôt.

Monsieur DESHAYES souligne qu'il n'y avait pas de lavabos dans toutes les stalles, dans l'ancien marché. La commune a donc voulu mettre les commerçants sur un même pied d'égalité. Elle n'a pas voulu par ailleurs mégoter sur ces lavabos. Il fallait une cohérence. Il fait observer que la plus-value n'est que de 849,04 € HT. Il met au défi Madame EUSOP de tout prévoir avant le démarrage des travaux.

Abstention : 1 (Maryse EUSOP)

- A l'unanimité, il est passé les avenants aux marchés suivants relatifs à la construction de la deuxième tranche de la médiathèque et à la construction de la ludothèque :

- lot 9 - revêtements de sols, PVC, faïence - CHERE F.D. SARL
avenant pour - 299,70 € HT

- lot 10 - peinture, revêtements muraux - CHERE F.D. SARL
avenant pour 3 231,46 € HT
- lot 14 - électricité, courants faibles - MANDIN-PALISSIER
avenant pour 3 203,16 € HT
- lot 8 - doublage faux plafonds - Entreprise PIERRE FAURE
avenant pour 625,11 € HT
- lot 13 - chauffage, ventilation - Entreprise CSA
avenant pour 2 796,71 € HT
- lot 1 - terrassement, VRD, gros œuvre - Entreprise ECBL
avenant pour 5 922,08 € HT
- lot 3 - couverture, zinguerie - Entreprise OLIVIER
avenant pour 1 480,50 € HT
- lot 6 - serrurerie - SARL Alternatives Métal Innovation
avenant pour 1 617,00 € HT
- lot 7 - charpente bois, menuiseries intérieures et extérieures - Entreprise AMAC
avenant pour 2 659,10 € HT

Madame BALLOTEAU informe que la réouverture de la médiathèque aura lieu le 13 décembre prochain avec deux visites festives des différents espaces de la médiathèque, la médiathèque rouvrant ses portes officiellement le 14 décembre. L'inauguration de l'équipement aura lieu le 20 décembre de façon plus protocolaire

Monsieur le maire remercie Madame BALLOTEAU pour le suivi des travaux pendant toute la durée du chantier.

➤ MARENNES PLAGE

- A l'unanimité, il est émis un avis favorable sur le marché de travaux de renforcement du cordon dunaire à passer avec l'EURL MUTP pour le coût de 2 550,00 € HT, conformément à l'article 28 du code des marchés publics.

Monsieur DESHAYES rappelle qu'un courriel a été adressé à tous les conseillers municipaux pour leur signaler l'urgence à réaliser les travaux, compte tenu de l'érosion très importante du cordon dunaire.

Monsieur le maire souligne que l'avis du conseil municipal a été requis pour ces travaux, malgré le faible montant du coût desdits travaux, sa volonté étant d'associer toujours le plus largement possible le conseil municipal à toutes les décisions importantes.

➤ URBANISME

- A l'unanimité, il est émis un avis favorable sur la modification des périmètres de protection autour des monuments historiques, dans le cadre du projet d'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine.

Madame BALLOTEAU informe que la commission régionale du patrimoine et des sites, au cours de sa séance du 19 novembre dernier, a émis un avis très favorable, à l'unanimité, sur le projet d'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine. L'enquête publique se déroulera du 2 décembre 2013 au 2 janvier 2014.

Monsieur le maire souligne que cette modification des périmètres de protection n'a pas pour but d'apporter plus de rigidité réglementaire pour le plaisir. Il s'agit d'avoir une approche plus fine afin que ce qui doit être protégé le soit.

Madame BALLOTEAU fait observer qu'il s'agit également de disposer d'une protection des paysages et des espaces naturels.

Monsieur le maire souhaite que les administrés n'hésitent pas à venir se renseigner au service urbanisme de la mairie avant de faire des travaux. Il en va du charme global de la commune qui constitue un bien collectif qu'il faut protéger. Il tient à remercier la commission chargée de l'AVAP pour le travail réalisé.

Madame EUSOP souligne que dans la plaquette de présentation de l'AVAP, la légende ne correspond pas toujours aux photos.

Monsieur le maire va faire vérifier par ses services

➤ **ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE**

- Il est pris acte de la présentation du rapport d'activités de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes pour l'année 2012.

Monsieur le maire rappelle que lors de la dernière réunion du conseil municipal, un conseiller municipal avait demandé le coût de la publication faite par la communauté de communes. La communauté de communes a fait savoir que le coût du rapport d'activités s'est élevé à 1 092,55 € TTC.

➤ **DEVELOPPEMENT URBAIN**

- A l'unanimité, il est émis un avis favorable sur le projet de construction de trois logements avec le dispositif prêt social location-accession (PSLA), étant précisé que ces logements bénéficieront de l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties pendant quinze ans.

Monsieur le maire précise le déroulement de ce dossier. Il s'agit d'un promoteur souhaitant réaliser six logements sur un terrain situé rue des Libellules au Breuil. Le promoteur s'est rendu compte que son opération ne serait pas facile à monter compte tenu du prix du marché de l'immobilier. Aussi, s'est-il associé avec la Coopérative Vendéenne de Logement qui a accepté de réaliser trois des six logements dans le cadre du dispositif PSLA. S'il avait été nécessaire de garantir le prêt contracté par la coopérative, il n'est pas certain que la commune aurait accepté cette opération PSLA.

Monsieur MOINET souligne que cette opération va constituer un test sur la facilité ou non de réaliser des logements en PSLA sur une petite parcelle.

Monsieur le maire explique que ces deux établissements n'ont pas pu utiliser leur terrasse pendant un certain temps lors des travaux de réfection du pourtour du marché.

➤ **VIE ASSOCIATIVE**

- A l'unanimité, il est passé une convention de mise à disposition :

- des locaux situés rue Fradin, désignés "La Bigaille", avec l'association "La Grande Echelle" ;

Monsieur DESHAYES fait observer que le point essentiel de la convention est la durée de la convention, soit trois ans, l'association ayant besoin de lisibilité pour mener ses activités. Il souligne par ailleurs que sur les six premiers mois de fonctionnement, en 2012, l'association a accueilli 2 200 spectateurs avec une subvention de 6 000,00 € de la commune.

- du cinéma L'Estran avec l'association LOCAL.

Monsieur DESHAYES souligne qu'il ne s'agit plus d'un contrat d'affermage, comme c'était le cas au cours des cinq premières années.

- du bâtiment situé 23 bis, rue Dubois-Meynardie, avec MO-TV représenté actuellement par l'association "Roule ma frite 17".

Monsieur DESHAYES souligne que MO-TV va très prochainement être autonome. Elle mène des actions en faveur des jeunes sur l'île d'Oléron.

Monsieur le maire précise que MO-TV travaille de plus en plus avec une télévision départementale, CELA TV, qui diffuse sur la TNT et internet. Elle apporte des informations du territoire Marennes Oléron. Elle monte actuellement un projet avec la Communauté de Communes de Haute Saintonge.

➤ CIRCULATION, STATIONNEMENT

- A l'unanimité, il est mis en place dans la zone située à proximité du marché couvert un stationnement réglementé avec les horodateurs : gratuité avec un stationnement d'une demi-heure maximum.

Monsieur DESHAYES précise que la zone dans laquelle va être mis en place le stationnement réglementé avec les horodateurs. Il s'agit de la zone qui va de la boulangerie, entoure le marché, la place des Halles, le bas de la rue Dubois-Meynardie, s'arrête à hauteur de la Maison des Initiatives et des Services. Toute cette zone est une zone de rencontre. La commune n'a pas touché aux places "minute" de la rue Georges Clemenceau. Une autre place minute va être créée vers l'agence de voyages. Après la demi-heure gratuite, les automobilistes devront enlever leur voiture. Il faudra mettre un ticket sur le parebrise.

Madame EUSOP souligne qu'on pourra contourner la réglementation en déplaçant son véhicule.

Monsieur DESHAYES note qu'on peut toujours détourner la loi. Il fait toutefois confiance en la nature humaine.

Monsieur le maire souligne que l'étude sur le commerce de proximité, qui a été menée récemment, montre que le ratio places de stationnement / nombre de commerces n'est pas faible. Ce qui fonctionne mal dans le centre-ville, c'est la rotation des véhicules.

Monsieur DESHAYES rappelle qu'il y a la place Carnot pour les personnes qui auraient des courses plus longues qu'une demi-heure à faire. La commune va revoir le stationnement sur la place Chasseloup-Laubat, côté rue François Fresneau.

Madame CHEVRE BALEIGE demande si c'est totalement gratuit.

Monsieur DESHAYES confirme la gratuité.

Monsieur le maire estime qu'il est important que les personnes y voient clair spontanément dans cette zone de rencontre. Cela a été présenté en réunion aux commerçants.

➤ COMPTABILITE - FINANCES

- A l'unanimité, il est procédé :

- aux écritures de cession de l'ancienne tondeuse cédée à l'Entreprise TARDY pour le prix de 5 023,20 €TTC ;
- à différents virements de crédits en recettes et en dépenses d'investissement ;
- à la modification de la délibération du 25 septembre 2013 et à l'ouverture de crédits suivants :
 - ⇒ opération 35 - marché couvert - article 1321 - Etat - 18 000,00 €
 - ⇒ non individualisé - article 16876 - emprunt + 18 000,00 €
- à l'amortissement de façon linéaire de biens mobiliers récemment acquis par la commune pour un montant total de 32 410,60 € TTC selon diverses durées.
- à l'admission de diverses créances irrécouvrables d'un montant de 13 182,62 € TTC, correspondant à des impayés de cantine, en non-valeurs.

Monsieur DESHAYES souligne que certaines familles déménagent sans laisser d'adresse, alors qu'elles ont des impayés de cantine. Les poursuites sont alors difficiles. D'autres familles sont en grande difficulté financière. La commune a travaillé avec le percepteur pour effectuer des relances. La commune avait toutefois prévu cette situation d'impayés en budgétant un montant dès le budget primitif 2013. Le système de perception des redevances cantine ne donnant pas satisfaction, il a été instauré un système de cartes pour éviter cette situation d'impayés et pour détecter plus rapidement les familles en difficulté afin de les aider.

➤ PORTS

- A l'unanimité, il est procédé à un virement de crédits de 30 000,00 € de l'article 2315 - installation à l'article 2182 - matériel de transport, sur le budget du port de plaisance, afin de payer le nouveau tracteur.

➤ QUESTIONS DIVERSES

- A l'unanimité :

- Il est procédé à l'ouverture de crédits suivants sur le budget du port de plaisance :

1313 - subvention départementale	+ 52 500,00 €
1311 - autres subventions	+ 95 600,00 €
1641 - emprunt	- 148 100,00 €

- Il est décidé de compléter la délibération du 18 mai 2013 relative au classement des lotissements "Les Saulniers 1 - 2 - 3" du lotissement "Bleu Océan" et du lotissement "La Closerie de la Seudre" dans la voirie communale et de prendre en compte les références cadastrales de trois parcelles concernées par ce classement dans la voirie communale, leurs propriétaires, leurs contenances, ces parcelles étant cédées à la commune à titre gratuit.

Monsieur le maire rappelle que les administrés de divers lotissements ont sollicité la commune pour l'intégration de leur lotissement dans le domaine public, car ils payaient des frais, les co-lotis n'ayant pas toujours été avertis, avant la réalisation de leur lotissement, des charges à payer (entretien espaces verts, éclairage...). La commune n'était pas obligée d'intégrer ces lotissements dans la voirie communale. Elle a proposé la solution suivante : si les co-lotis faisaient un effort en acceptant par exemple la réalisation d'une piste cyclable dans le lotissement, des travaux de pompe de relevage ou bien encore la reprise des trottoirs..., la commune ferait l'effort d'intégrer leur lotissement dans la voirie communale. En ce qui concerne les lotissements en cours de réalisation, une convention d'intégration a été prévue. La commune bloque aujourd'hui sur un ou deux lotissements : La Boirie, Les Coquards. Toutefois, les discussions avancent.

Monsieur le maire souligne qu'il y a trois mois, les dossiers relatifs à ces diverses intégrations, et plus particulièrement les actes d'acquisition par la commune, ont été retirés de la communauté de communes pour être remis à un notaire qui va rédiger les actes. Pour certains lotissements, la commune a refusé de donner son accord d'intégration car les travaux préalables n'ont pas encore été réalisés par les co-lotis.

➤ INFORMATIONS

- Madame EUSOP informe qu'il lui a été signalé que du côté du Lindron, une plate-forme a été réalisée. Une association se créerait pour une activité de pédalos.

Monsieur le maire précise que deux personnes licenciées de l'Usine Trépeau bénéficiant d'une aide au retour à l'emploi souhaitent créer une base de loisirs de kayaks. Elles ont interrogé le Conseil général sur la possibilité de naviguer sur le canal Charente-Seudre. Le Conseil général a donné son accord. Monsieur le maire souligne qu'il n'y a pas eu de réalisation de plate-forme. La commune n'a pas reçu de demande de travaux. Ce projet a fait l'objet d'une fin de non-recevoir de la part de la Gaule Marennaise. Il y a un conflit d'usage. Il a pris l'attache de la Gaule Marennaise pour évoquer ce dossier, sans succès pour le moment. Il a pris contact avec la Fédération départementale de pêche. Il fait observer que ce n'est pas un projet communal mais que la question de l'emploi est l'affaire de tous.

- Madame EUSOP demande où en est le dossier Trépeau.

Monsieur le maire informe que certains salariés ont été reclassés. En ce qui concerne le zonage du bâtiment, il a été conservé en zone industrielle. Toutefois, le petit bâtiment a été passé en zonage commercial et a été acheté par Intermarché. Ce qui compte, c'est le grand bâtiment.

- Monsieur le maire apporte les informations suivantes :

- 13 décembre : visite de la médiathèque ;
- 20 décembre : inauguration de la médiathèque ;
- 14 décembre : inauguration du marché avec diverses animations ;
- 21 décembre : il y aura un marché de Noël.

La séance est levée à 21 h 40.